## 1.1.2-3c Termes de Référence : Réforme de la Caisse de Solidarité et de garantie des collectivités locales

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction proposée** | **Expert.e national.e court terme : réforme de la Caisse de Solidarité des Communes.** |
| **Brève présentation de VNG International** | VNG International est l’agence de coopération internationale de l’Association des communes néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten, VNG). Nous soutenons les processus de décentralisation et nous facilitons la coopération décentralisée. Nous renforçons les communes, leurs associations, les instituts de formation et les groupes de travail chargés de la décentralisation, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays en transition. |
| **Brève présentation du programme** | ADIL « Appui au développement local intégré » est un programme financé par l’Union Européenne et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et mis en œuvre par VNG International.  L’objectif principal du programme ADIL est d’appuyer l’Algérie dans sa démarche de réformes en matière de développement territorial intégré et durable, de gouvernance et de démocratie participative, dans le cadre du processus de décentralisation.  Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont les suivants :  1. Appuyer la conduite des réformes en vue de promouvoir la gouvernance locale et le développement territorial intégré, inclusif et durable à travers l’accompagnement des structures centrales au niveau national (au sein du Ministère de l’Intérieur, des Collectivités Locales, et de l’Aménagement du Territoire MICLAT).  2. Appuyer l’exercice effectif par les collectivités (et leurs partenaires), de leurs nouveaux rôles d’acteurs du développement dans un processus de décentralisation et de gouvernance locales, avec un accent sur la libération du potentiel territorial.  3. Appuyer la construction par les communes de partenariats et la pratique de nouveaux modes de concours afin d’assurer leur rôle en matière de gouvernance locale et développement territorial. |
| **Objectif(s) de cette mission** | Dans le cadre de sa politique de modernisation de l’administration locale et du renforcement du rôle des communes dans le développement local, le MICLAT souhaite moderniser l’administration financière des municipalités, afin d’augmenter la transparence et la participation des citoyens, et de renforcer le rôle communal dans le développement local. Cette modernisation comprendra l’introduction d’un nouveau modèle de budgétisation et de comptabilité des communes, la refonte de la Caisse de Solidarité par laquelle les communes sont soutenues par le gouvernement, la formation des cadres de MICLAT (formation des formateurs) et la rédaction des manuels de formation. L’objet de la présente mission est de proposer et d’introduire un nouveau modèle de fiscalité communale et de la Caisse de solidarité. |
| **Activités à exécuter** | En collaboration avec l’expert.e international.e, l’expert.e national.e effectuera les activités suivantes :   * Expertiser la fiscalité des communes, les modèles de subventions et les critères de répartition des crédits au titre de la Caisse de la Solidarité actuellement en vigueur * Expertiser le système de solidarité financière entre les collectivités locales, exercé par la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales * Elaborer des propositions pour un nouvel ensemble de fiscalité communale et des nouveaux critères d’attributions des dotations financières aux communes par la Caisse de Solidarité (analyse, identification des options, préparation du choix du système à adopter, tout dans le cadre du renforcement du rôle des communes dans le développement local). * Elaboration de nouveaux manuels de fiscalité. * Elaborer le programme de formation des formateurs (matériaux, outils et supports de formation). * Elaborer des propositions pour la refonte des mécanismes de péréquation entre les communes. * Elaborer des propositions pour un nouveau mode de gouvernance de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales. * En cas de besoin, offrir des conseils au MICLAT sur les projets de textes d'application et la révision des procédures et méthodes de travail du MICLAT. * En cas de besoin, offrir des conseils au MICLAT dans l’effectuation des mesures d’amélioration. * La mission sera effectuée en étroite collaboration avec le MICLAT. |
| **Livrables prévus** | * Elaborer une méthodologie de travail (environ 2 pages) pour la mission (dans un délai de 5 jours ouvrables après le début de la mission). * Rapport d’expertise sur le fonctionnement actuel de la Caisse de Solidarité et de garantie des collectivités locales * Proposition de refonte de la Caisse de Solidarité. * Programme de formation des formateurs. * Manuel d’administration financière des communes. * Propositions de mesures permettant l’amélioration de la gouvernance de cette caisse / une nouvelle forme de gouvernance * Rapport final de mission. |
| **Qualifications minimums** | * Être diplômé (Bac+4 ans d’université) en Economie financière, Finances Publiques, fiscalité, ou autre discipline pertinente pour la mission ; * Connaissance du cadre fiscal et comptable public algérien ; * Avoir au moins 8 ans dans le domaine de l’administration financière publique ; * Maitrise du français (oral et écrit) et de l’arabe ; * Maitriser les logiciels courant de travail notamment Word, Excel et Power Point ; |
| **Durée de la mission** | La durée de la présente mission est de 60 jours ouvrés, à effectuer en 2025-2027. |
| **Lieu du travail** | Alger et communes pilotes (Algérie) et lieu de résidence. |
| **Contact** | Merci d’envoyer votre CV aux adresses email suivantes :  [marion.Emke@vng.nl](mailto:Marion.Emke@vng.nl), gestionnaire de projet à la Haye  [maud.alberge@vng.nl](mailto:maud.alberge@vng.nl), gestionnaire de projet à la Haye  Date limite de candidature : 15 octobre 2025. |